

From: alan smile [emile_noland@hotmail.com]
Sent: jeudi 2 novembre 2000 14:08
To: consultation@eurolinux.org

Les USA disposent déjà d'une quantité phénoménale de brevets sur les logiciels. Si l'Europe entre dans ce système, que vont devenir les petites et moyennes entreprises qui développent du logiciel. La moindre fonctionnalité que l'on voudra implémenter dans un programme sera déjà reprise par un brevet américain. Ce qui impliquera de payer des royalties à nombre de sociétés américaines.

De ce fait, au niveau de la pénurie d'informaticiens en Europe , n'y a-t-il pas un risque d'exode de nos développeurs vers les grosses sociétés américaines, ce qui accentuera encore plus cette pénurie.

Il y a beaucoup d'innovation dans le secteur du logiciel en Europe pour l'instant. Ne craignez vous pas que cette innovation soit freinée ou phagocytée par les USA. Les éditeurs de logiciels Européens sont en effet protégés (pour l'instant) de la problématique des brevets.

P.S. : Je n'ai aucune objection quant à la publication de mes commentaires sur votre site ou dans un rapport.